

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 16
JUILLET ET SEPTEMBRE 2020



Séance du Conseil Municipal du mardi 21 juillet 2020

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 10 juillet 2020.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme BERTHOLON Stéphanie,
M. COCHARD Fabien, Mme LOUBET Chantal,
M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane,
M. CARTILLIER Antoine, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. THEVENOT Gérald, Mme GREGOIRE Corinne,
M. LAGALISSE Clément, Mme ROSSET Sandra
et M. UGO Alexandre.

ABSENTS : -

EXCUSÉS : -

POUVOIRS : -

A été élu(e) secrétaire : M. CARTILLIER Antoine.

FINANCES

Délibération 1-21/07/2020 : FINANCES

Autorisation générale et permanente de poursuite au Comptable Public de la Trésorerie de Douvaine.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1617-24 ;

Considérant que l'autorisation générale et permanente de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides et donc plus efficaces ;

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'octroi d'une autorisation générale et permanente de poursuite au Comptable public de la Trésorerie de Douvaine-Bons en Chablais, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelque soit la nature de la créance.
- FIXE la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Délibération 2-21/07/2020 : FINANCES - Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s).

Les membres du Conseil sont informés de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- FIXE le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Délibération 3-21/07/2020 : FINANCES

Budget Principal : Tarifications funéraires Plaques, gravure deux et trois lignes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir été informé de la nécessité de fixer des tarifications complémentaires concernant la gestion du cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la tarification suivante aux prix coûtants fixés par l'entreprise :
 - o Plaquette avec deux lignes de gravure : 78 € + 132 € soit 210 € TTC,
 - o Plaquette avec trois lignes de gravure : 78 € + 182,40 € soit 260,40 € TTC.
- DÉCIDE que la tarification s'ajustera en conséquence de l'évolution du prix fixé par l'entreprise.

Délibération 4-21/07/2020 : FINANCES

COVID-19 : Annulation du paiement de trois mois de loyer au profit de l'Association Sport Léman.

Avec l'instauration du confinement, le 17 mars dernier, l'Association Sport Léman a dû modifier ses activités en mettant en place les formations à distance.

De ce fait, elle n'utilisait plus les infrastructures communales, notamment le stade de football.

Par courrier en date du 15 avril 2020, le Président de l'Association sollicite donc l'annulation des trois derniers mois de loyer au regard de la situation.

Cette demande a été présentée en séance du Conseil Municipal le 2 juin dernier.

Les membres du Conseil avaient alors décidé d'ajourner la délibération demandant des explications complètes à l'Association sur sa gestion de la crise sanitaire.

Le Directeur de sport Léman a donné les éléments de réponse suivants :

"Durant la période de confinement, SPORT LÉMAN a réussi son adaptation 100% E-learning :

- 100% de nos promotions ont poursuivi leur cursus pédagogique durant cette période de crise sanitaire,

- 100% des stagiaires et apprentis ont bénéficié d'interventions individualisées grâce à nos formateurs,
- 100% des stagiaires et apprentis ont bénéficié d'entretiens individuels pour faire le point sur leur projet professionnel,
- 100% de nos structures d'accueil employeuses ont été informées par nos soins, au fur et à mesure des informations gouvernementales : mise en place du chômage partiel pour les apprentis...

Afin de garantir cette réussite, nous avons vu notre coût formateur augmenter afin de pouvoir accompagner au mieux nos apprenants et faire en sorte de garder du lien avec chacun d'eux. Nous avons également dû investir sur des outils informatiques afin de réaliser nos interventions à distance.

L'ensemble de nos formations vont pouvoir se terminer dans les temps, grâce au travail réalisé.

A ce jour, la plupart de nos formations se font toujours à distance.

Cependant, certaines épreuves orales de certification se font dans nos locaux. De ce fait, nous avons également investi dans le nécessaire obligatoire pour assurer la sécurité sanitaire : masques, gel, marquage au sol, plaque plexi pour bureau, produits désinfectants. Nous avons également demandé à notre société de nettoyage de passer après chaque journée de présence.

Enfin, nous nous étions engagés à prendre un apprenti en formation avant le confinement et malgré la crise sanitaire, nous avons honoré notre engagement. Depuis le 1^{er} avril, nous avons donc une apprentie en "Marketing Sportif" qui a rejoint notre équipe. D'ailleurs, en signant avant le 1^{er} juillet, nous ne bénéficierons pas des 8.000 € d'aides de l'Etat pour l'apprentissage..."

Aussi, après avoir pris en compte les éléments de réponse apportés par l'Association et son Directeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la demande d'annulation des trois mois de loyer suite au confinement lié à la crise sanitaire COVID-19 pour l'association Sport Léman,
- FIXE la somme à annuler à 1.050 € correspondant aux 3 mois de loyer avec une mensualité de 350 €.

En raison des directives sanitaires imposées aux locaux accueillant du public, Le Conseil municipal précise que Sports Léman sera notifié de leur responsabilité de la désinfection des locaux après chaque utilisation conformément au protocole en vigueur.

Délibération 5-21/07/2020 : FINANCES

COVID-19 : Annulation du paiement du droit de place au profit de Madame ZAROLA Caroline, Camion Coiffure Cazatif.

Avec l'instauration du confinement, le 17 mars dernier, le camion Coiffure Cazatif a stoppé ses activités.

De ce fait, sa gérante n'utilise plus la place de parking lui étant réservée sur la Place du Pressoir.

Elle précise qu'elle ne reprendra pas son activité avant la fin de la convention d'utilisation à titre précaire et révocable du domaine public le 31 août 2020.

Madame ZAROLA sollicite donc l'annulation du paiement du droit de place sur la période courant de mars à août 2020 soit 180 € (6 mois à 30 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la demande d'annulation du paiement du droit de place sur la période courant de mars à août 2020 pour le camion Coiffure Cazatif,
- FIXE la somme à annuler à 180 € correspondant aux 6 mois de loyer avec une mensualité de 30 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des délégués au sein des commissions communautaires de Thonon Agglomération.

AJOURNEE. Report en septembre prochain après avoir reçu les informations par Thonon Agglomération.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Projet de construction d'un groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de l'état d'avancement du projet et notamment de l'acquisition de la parcelle du Pré Bellet actuellement en cours.

Il les informe également de la constitution d'une commission municipale dédiée à la réalisation du projet qui sera installée en septembre et qui aura à traiter plus particulièrement les points suivants : définition conceptuelle, planification du projet.

URBANISME ET CADRE DE VIE

URBANISME

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels

- Etat néant au 21/07/2020

Permis de construire

- Dépôt le 29/05/2020 : Mme FONTANA Maëva, lieu-dit : "Tennebrey", zone Ud. Renovation d'une construction existante. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 23/06/2020. Pièces complémentaires déposées par le pétitionnaire le 06/07/2020. Arrêté à émettre avant le 06/09/2020.

Permis de construire modificatifs

- Dépôt le 28/05/2020 : PC N°074 025 19 B0016 - M01 : M. BOUGARY Ahmed, lieu-dit : "Ballaison", zone Uc. Modifications diverses sur le garage et l'accès. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires du 26/06/2020. Pièces déposées par le pétitionnaire le 02/07/2020. En attente du projet d'arrêté de Thonon Agglomération avant le 02/09/2020.
- Dépôt le 06/07/2020 : PC N°074 025 19 B0011 - M01 : M. Mme GRIMAL Jonathan et Florine, impasse Lagdaille. Modification de la couleur de façades et d'ouvertures. Dossier instruit par la commune. En cours d'instruction, arrêté à émettre avant le 06/09/2020.

Demande prorogation d'un permis délivré

- Dépôt le 11/06/2020 d'une demande de prorogation d'un permis SCI JAZZY, N°PC 074 17 B0012, délivré le 22/08/2017, pour une maison individuelle, 578 route des Crapons. Délai de validité d'un permis de construire : 3 ans, peut être prorogé 1 fois. Toutefois, si le règlement a changé entre-temps (passage d'un PLU à un PLUi par exemple), les nouvelles règles en vigueur ne doivent pas être défavorables au projet. Arrêté de prorogation ou refus prorogation à émettre avant le 11/08/2020.

Demande d'abrogation d'un permis délivré

- PC N°074 025 19 B0016, accordé le 27/12/2019. Cette demande a fait l'objet le 20/04/2020 d'une demande de transfert, des pétitionnaires : M. JACQUET/Mme MILLET, vers les Maisons OXYGENE à ANNECY. (En cours d'instruction par la commune). Un courrier des Maisons OXYGENE, en date du 3/07/2020 demande :
 - o L'annulation de la demande de transfert
 - o L'abrogation du permis délivré à M. JACQUET et Mme MILLET.
 - o Réponse à faire avant le 3/09/2020

Déclarations préalables

- Dépôt le 09/06/2020 : DP 074 025 20 B0016 : M. LEONARDUZZI Romain, lieu-dit : "Aux Arales", zone Ud du PLUi. Clôture grillage gris anthracite de 1,5 m de hauteur. Arrêté sans opposition émis le 22/06/2020.
- Dépôt le 12/06/2020 : DP 074 025 20 B0017 : M. PERACHE Ludovic, lieu-dit : "Les Dauphins", lotissement de l'Aubépine, zone Ud du PLUi. Pergola en toile. Demande de pièces complémentaires du 22/06/2020. Pièces complémentaires déposées le 29/06/2020 par le pétitionnaire. Arrêté à émettre avant le 29/07/2020.
- Dépôt le 12/06/2020 : DP 074 025 20 B0018 : M. PERACHE Ludovic, lieu-dit : "Les Dauphins", lotissement de l'Aubépine, zone Ud du PLUi. Clôtures. Arrêté sans opposition avec réserves émis le 10/07/2020.

- Dépôt le 16/06/2020 : DP 074 025 20 B0019 : M. LAMOLINERIE Jean-Pascal, lieu-dit : "Gevret Nord", zone Ud du PLUi. Peinture bardage maison existante. Demande de pièces complémentaires du 22/06/2020. Pièces complémentaires déposées le 30/06/2020. Arrêté à émettre avant le 30/07/2020.
- Dépôt le 16/06/2020 : DP 074 025 20 B0020 : AQUATHERMO France SARL, pour Mme CANELLI Marie-Josée, lieu-dit : "Champs Luche", zone A. Maison repérée au PLUi comme bâti typique et historique. Pose de 10 panneaux photovoltaïques en toiture, couleur noire. Arrêté sans opposition le 10/07/2020.
- Dépôt le 16/06/2020 : DP 074 025 20 B0021 : M. RAMIQI Fahredin, lieu-dit : "Les Martelets", zone A. Clôture en bois. Arrêté sans opposition avec réserve émis le 10/07/2020.
- Dépôt le 18/06/2020 : DP 074 025 20 B0022 : Mme MAGNIN Karine, lieu-dit : "Sur les Croix", zone Uc du PLUi. Emplacement réservé pour agrandissement de la route du Veigeret. Clôtures en bois et grillage. Aligement fait le long de la route du Veigeret le 16/07/2020. Arrêté sans opposition avec réserve émis le 16/07/2020.
- Dépôt le 26/06/2020 : DP 074 025 20 B0023 : Mme GUENNARD Joëlle, lieu-dit : "Pétrage", zone A : agricole : velux de 980 Mm X 780 mm. Arrêté à émettre avant le 26/07/2020.
- Dépôt le 02/07/2020 : DP 074 025 20 B0024 : M. CASTELLAZZI Henri, lieu-dit : "Crapons Sud", zone Uh. Terrasse et garde-corps en fer, porte grille en fer pour accès escalier existant, garde-corps en fer pour mur garage. Arrêté à émettre avant le 02/08/2020.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES

Certificats d'urbanisme opérationnels

- Etat néant au 21/07/2020

Déclarations préalables

- Dépôt le 6/03/2020 : DP 074 025 20 B0009 : copropriété "Les Charmottes", M. TELES DE ALMEIDA Agostino, lieu-dit : "Marcorens", zone A du PLUi : Remplacement de l'ancien grillage par un grillage rigide. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 16/03/2020. Le pétitionnaire a déposé une partie de ces pièces le 19/05/2020.... En attente de complétude (accord propriétaire), avant émission de l'arrêté.

Permis de construire

- Dépôt le 04/02/2020 : PC 074 025 20 B0001 : EARL LA BORNAN-DINE, M. et Mme PERRILLAT-MONET Eric et Isabelle, lieu-dit : "ferme de Chezaboies", au PLU : zone A. Réalisation d'un bâtiment agricole et d'un logement de fonction attenant. Dossier instruit par Thonon Agglomération : demande de pièces complémentaires du 25/02/2020. Dépôt de ces pièces le 16/03/2020 par le pétitionnaire. En attente de réception du projet d'arrêté de Thonon Agglomération. (Délai : jusqu'au 24/08/2020).
- Dépôt le 11/02/2020 : PC 074 025 20 B0003 : SNC ALPES - Carré de l'Habitat, lieu-dit : «Gevret-Nord», situé au PLU : zones Uc et Ud du PLUi. Construction de 6 logements individuels groupés. Dossier transmis à Thonon Agglomération pour instruction. Demande de pièces complémentaires du 10/03/2020. En attente du dépôt de ces pièces par le pétitionnaire.
- Dépôt le 06/03/2020 : PC 074 025 20 B0004 : GAEC LES PEUPLIERS, lieu-dit : "Les Peupliers" situé en zone A du PLUi. Extension d'une exploitation agricole : couverture d'une fumière existante et agrandissement d'une grange de stockage fourrage. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Le pétitionnaire a complété son dossier le 27/05/2020. Arrêté émis le 08/07/2020.
- Dépôt le 23/04/2020 : PC 074 025 20 B0005 : M. et Mme OZDEMIR Ismail et Rukiye, lieu-dit : "Vignes du Veigeret", lotissement : "Le Pré d'Antoinette", lot n°4. Construction d'une maison individuelle. Dossier instruit par la commune. Arrêté favorable émis le 21/07/2020.
- Dépôt le 11/05/2020 : PC 074 025 20 B0006 : M. PERREARD Laurent, lieu-dit : "Les Pessays", situé en zone A du PLUi. Extension d'un stockage de fourrage.

Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 09/06/2020. Certaines pièces déposées le 09/06/2020. En attente réception d'une notice explicative concernant les eaux pluviales. Complément déposé le 03/07/2020. Arrêté favorable émis le 17/07/2020.

- Dépôt le 19/11/2019 : PC 074 025 19 B0018 : M. BOUGARY Ahmed, lieu-dit : "Ballaison", zone Uc, réalisation d'un garage semi-enterré et d'un local de rangement. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Pièces complémentaires déposées le 17/02/2020 et le 09/03/2020. Arrêté d'accord émis le 26/03/2020.

INFORMATION : RÉSULTATS D'ANALYSES CONCERNANT LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU DE CONSOMMATION

Conformément à la réglementation, les membres du Conseil Municipal sont informés des résultats d'analyses concernant le réseau de distribution d'eau de consommation sur Ballaison Chef-Lieu. Les rapports d'analyse seront évoqués en séance.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Référent pour le Conseil Municipal : M. Gérald THEVENOT.

SÉCURITÉ

Sécurité Routière

M. Antoine CARTILLIER a été désigné comme Référent "Sécurité Routière" pour la Commune auprès des instances préfectorales.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

- Cérémonie 13 juillet en comité restreint.
- Organisation de la Journée départementale Marche Nordique à Ballaison le 11 octobre 2020. Référent pour le Conseil Municipal : M. Alexandre UGO.
- Organisation d'Octobre Rose 2020. Référente pour le Conseil Municipal : Mme Corinne GREGOIRE.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Environnement

Bilan du mandat écoulé afin de définir les actions à entreprendre par la nouvelle équipe.

Travail sur les manifestations prévues d'ici fin 2020 et notamment sur l'organisation sous couvert de l'évolution des conditions sanitaires.

Commission Communication

"Echo de la Colline" et "Infos Ballaison" en préparation, distribués par les Services Techniques courant août.

INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire fait un rapport aux membres du Conseil Municipal sur la mise en place de la gouvernance de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération après son installation le 15 juillet 2020 : installation des conseillers communautaires, élection du Président(e), élection des Vice-Président(e)s.

Il informe l'Assemblée qu'il a été élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et reste en attente de ses délégations.

INFORMATIONS DIVERSES

Les réunions du Conseil Municipal auront lieu durant le mandat les 1^{ers} mardis de chaque mois à compter d'octobre 2020.

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal :
le 8 septembre 2020.**

Clôture de la séance à 22 heures.

*La secrétaire de séance
Antoine CARTILLIER*

*Le Maire
Christophe SONGEON*

Séance du Conseil Municipal du mardi 8 septembre 2020

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 3 septembre 2020.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, M. MEYNET Jacques,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,
Mme RAPIN Christiane, M. CARTILLIER Antoine,
Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme ROSSET Sandra,
Mme LOUBET Chantal, M. UGO Alexandre, Mme GREGOIRE Corinne
et M. LAGALISSE Clément.

ABSENTS :

EXCUSÉS :

POUVOIRS :

Mme NEYROUD Michèle donne pouvoir à M. SONGEON Christophe.
M. THEVENOT Gérald donne pouvoir à M. CARTILLIER Antoine.

A été élu(e) secrétaire : Mme VULLIEZ Madeleine.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2020 adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision du maire n°04/2020 - Marchés Publics

Attribution du marché à bons de commande relatif à la fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de la commune à la SAS Mille et Un Repas - 69130 ECULLY.

Il convenait de renouveler le marché à bons de commande relatif à la fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de la commune, celui-ci expirant au 31/08/2020.

La SAS Mille et Un Repas, basée à Ecully, a donc adressé une proposition chiffrée à la mairie.

Le montant du marché à bons de commande est de 38.000,00 € HT.

Décision du maire n°05/2020 - Marchés Publics : Attribution du marché à bons de commande relatif à la fourniture de goûters pour le restaurant scolaire de la commune à la SAS Mille et Un Repas - 69130 ECULLY.

Il convenait de renouveler le marché à bons de commande relatif à la fourniture de goûters pour le restaurant scolaire de la commune, celui-ci expirant au 31/08/2020.

La SAS Mille et Un Repas, basée à Ecully, a donc adressé une proposition chiffrée à la mairie.

Le montant du marché à bons de commande est de 4.900,00 € HT.

FINANCES

Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 1^{er} septembre 2020.

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE			
Opérations réelles			
PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses prévues	1 726 930	1 542 045	3 268 975
Dépenses réalisées	936 056	610 819	1 546 875
soit en %	54.20	39.61	47.32
Dépenses engagées	0	0	0
Credits utilisés	936 056	610 819	1 546 875
soit en %	54.20	39.61	47.32
Recettes prévues	1 726 930	1 542 045	3 268 975
Recettes réalisées	896 891	961 055	1 857 946
soit en %	51.94	62.32	56.84
D'où un excédent de		350 236	311 071
un déficit de	-39 165		

2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT	
Emprunts Ville prévus pour l'exercice en cours	0
Solde du programme d'emprunt de l'exercice précédent	260 085
Capital d'emprunt restant dû au 01/01/2020	1 788 817
Total des emprunts prévus budgétairement	190 522
Total des Immobilisations financières (EPF - portage foncier)	89 083

ECHEANCIER EMPRUNTS POUR L'ANNEE EN COURS				
Objet	Capital	Intérêts	Frais Dossier	Dernière échéance
Voie Marcorens	47 983	13 531		2037
Construction Mairie	63 336	22 207		2027
Terrain de football	64 811	13 459		2023
EPF Audisio	33 479		3031	2022
EPF Senoche	55 604		13835	2028
S/S Total	265 213	49 197	16866	Total 331 276

Ligne de trésorerie	
Avance de trésorerie autorisée	120 000
Avance de trésorerie en cours (capital avancé non remboursé)	0
Cumul des intérêts versés pour avance de trésorerie	0

3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (sur et hors opérations)			
	Prévues	Réalisées	%
20 - Immobilisations incorporelles	15 000	1 984	13.23%
21 - Immobilisations corporelles	838 040	304 495	36.33%
23 - Immobilisations en cours	409 400	33 513	8.19%
Total	1 262 440	339 992	26.93%

3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES			
	Prévues	Réalisées	%
OP40 Abord Ecole RD225	44 865	44 865	100.00%
OP48 Eclairage public LED	200 000	0	0.00%
OP49 Impasse des Malys	0	0	#DIV/0!
OP50 Route des Crapons	237 600	4 559	1.92%
OP51 Route des Fées	0	7 318	#DIV/0!
OP52 Route des Voirons	0	6 115	#DIV/0!
OP54 Eclairage Stade Football	65 000	64 637	99.44%
OP55 Menuiseries écoles	113 700	0	0.00%
OP56 PAV Velgeret	50 000	13 805	27.61%
OP57 PAV Arales	50 000	0	0.00%
OP58 PAV Avully	50 000	0	0.00%
OP59 PAV Planbols	50 000	1 341	2.68%
OP60 Aménagement cimetière	5 700	54 153	950.05%

7. MONTANT DE LA TRESORERIE : 311 007 €

	BP 2020	Réalisé	Disponible
8. BUDGET SERVICES TECHNIQUES :	98 000	58 496	39 504
9. BUDGET PERIS'COOL :	79 660	68 121	11 539

4. EXECUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL ET RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE)	
Prévisions	1 262 440
Réalisations	343 209
Taux de réalisation	27.19%

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	
SUBVENTIONS PREVUES	282 058
SUBVENTIONS REALISEES	0
Taux de réalisation	0.00%
FCTVA, Taxe d'aménagement et Excédents de fonctionnement capitalisés	
Prévisions	581 160
Réalisations	558 618
Taux de réalisation	96.12%

6. MASSE SALARIALE				
Effectif titulaire	11			
Effectif non titulaire	6			
Effectif total	17			
Effectif en arrêt maladie CMO	2			
Effectif en arrêt maladie CLM	0			
Effectif en arrêt Accident du Travail	0			
Effectif total	2			
Chapitre 012				
Prévu	741 450			
Réalisé	459 225			
Tx de réalisation	61.94%			
Disponible	282 225			
	% moyen	Réalisé	% réalisé	Disponible
Janvier	8.33%	49 275	6.65%	692 175
Février	8.33%	48 057	6.48%	644 118
Mars	8.33%	72 372	9.76%	571 746
Avril	8.33%	45 392	6.12%	526 354
Mai	8.33%	45 703	6.16%	480 651
Juin	8.33%	75 011	10.12%	405 640
Juillet	8.33%	50 838	6.86%	354 802
Août	8.33%	50 112	6.76%	304 690
Septembre	8.33%			
Octobre	8.33%			
Novembre	8.33%			
Décembre	8.33%			
Total		436 760		
Autres personnels, assurance, CNAS			22 465	

Information : Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2026.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la première ébauche du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période du mandat de l'équipe municipale 2020-2026.

Ce PPI a pour principaux objectifs :

- Avoir une vision globale sur l'ensemble des investissements prévus sur la période concernée,
- Définir une stratégie financière permettant d'assurer les investissements prévus, notamment la capacité d'autofinancement de la commune, sa capacité d'emprunt.

Le PPI est évolutif et peut donc être actualisé à tout moment durant la période concernée.

Délibération 2-08/09/2020 : FINANCES

Réduction de titre sur bail rural au profit de M. BOULENS Philippe - GAEC les Peupliers pour la récupération de la parcelle cadastrée Section E N° 373 sise Impasse Thénières utilisée pour le potager communal.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a eu pour projet la création d'un potager communal en 2019.

Afin de concrétiser ce projet la parcelle cadastrée Section E N° 373 sise Impasse Thénières utilisée pour le potager communal louée à M. BOULENS Philippe - GAEC les Peupliers a été récupérée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la réduction de titre sur bail rural au profit de M. BOULENS Philippe - GAEC les Peupliers - pour la récupération de la parcelle cadastrée Section E N° 373 sise Impasse Thénières utilisée pour le potager communal pour un montant de 4,51 €.

MARCHÉS PUBLICS

Délibération 3-08/09/2020 : MARCHÉS PUBLICS

Travaux d'aménagement de la Route des Crapons à Ballaison avec la création d'un trottoir et le busage d'un fossé : attribution à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est à AMANCY (74800).

Les travaux concernent la création d'un trottoir, de deux arrêts de bus et des aménagements de voirie Route des Crapons.

Les travaux d'assainissement pluvial consistent à buser le fossé existant sur environ 70 mètres. Ce réseau d'assainissement sera connecté au réseau existant. Une vingtaine de mètres sera déposée et rem-

placée au niveau des arrêts de bus. Des grilles seront connectées au réseau existant sur la partie Est du projet.

Après présentation du rapport d'analyse des offres émis par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 septembre à 15 heures 45, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant TTC
UNIQUE	Réalisation d'un trottoir Route des Crapons à Ballaison	EIFFAGE Route Centre Est à AMANCY (74800)	246.876,36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition d'attribuer le marché pour les travaux d'aménagement de la Route des Crapons à Ballaison avec la création d'un trottoir et le busage d'un fossé à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est à AMANCY (74800), pour un montant total de 246.876,36 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes, avec l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est à AMANCY (74800) pour le montant indiqué ci-dessus.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 4-08/09/2020 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Commission municipale "Groupe scolaire" : constitution, composition et désignation des élus du Conseil Municipal.

Au sein de chaque commune, des commissions composées de membres du conseil municipal peuvent être facultativement mises en place. L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet en effet au Conseil Municipal de former "des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres".

Monsieur le Maire propose de constituer la commission suivante et d'en élire les membres : GROUPE SCOLAIRE

Ceci étant exposé,

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de constituer les commissions suivantes : GROUPE SCOLAIRE
- DÉCIDE, qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,
- PROCÈDE à l'élection des membres des commissions constituées, le Maire étant Président de droit dans chaque commission :

<p>GROUPE SCOLAIRE</p> <p>Michèle NEYROUD, Jacques MEYNET, Madeleine VULLIEZ, Fabien COCHARD, Raymond TRAIN, Christiane RAPIN, Gérald THEVENOT, Antoine CARTILLIER, Stéphanie BERTHOLON, Sandra ROSSET, Chantal LOUBET, Alexandre UGO, Corinne GREGOIRE et Clément LAGALISSE.</p>

Délibération 5-08/09/2020 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Locations de terrains communaux Baux du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2030.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'attribuer sous forme de bail, les divers terrains communaux aux agriculteurs afin qu'ils soient cultivés à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer sous forme de bail, les divers terrains communaux aux agriculteurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux ruraux rédigés conformément à la présente délibération.

Délibération 6-08/09/2020 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LÉMAN.

Il est rappelé au Conseil municipal que l'utilisation du terrain de foot-

ball synthétique de la commune, ainsi que ses vestiaires, est accordée à l'Association SPORT LÉMAN, centre de formation aux métiers du sport. L'association demande le renouvellement de la convention établie, pour la période du 31 août 2020 au 30 juin 2021.

Un projet de convention a ainsi été établi que Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée. Il lui demande d'autre part de bien vouloir établir, en cas d'accord, le montant de la location et du chèque de caution.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DONNE son accord pour la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'Association SPORT LEMAN.
 - FIXE à 350 € par mois le montant de la location du terrain de football et des vestiaires, soit 3.500 € pour la période du 31 août 2020 au 25 juin 2021.
 - FIXE à 1.200 € le montant de la caution demandée.
 - DONNE son accord à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 7-08/09/2020 : RESSOURCES HUMAINES Actualisation du tableau des effectifs au 14 septembre 2020.

Considérant la démission de l'agent occupant le poste d'adjoint d'animation - CDI 13/35^e effective au 1^{er} septembre 2020,

Considérant que, pour permettre la continuité du service à la Péris'cool, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'adjoint d'animation occupant le poste à 26,5/35^e,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la suppression du poste d'Adjoint d'animation - CDI 13/35^e à compter du 1^{er} septembre 2020,
- DÉCIDE la suppression du poste d'Adjoint d'animation - CDDI 26,5/35^e à compter du 14 septembre 2020,
- DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation à 31,5/35^e à compter du 14 septembre 2020,
- VALIDE le tableau des effectifs à compter du 8 juin 2020 comme présenté en séance.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Ecole primaire

La question de la fourniture des masques aux enseignants notamment pour ceux de maternelle (pour être visible des enfants) a été posée. L'Education Nationale doit dans les jours à venir fournir le matériel adéquat.

Ramassage scolaire

La question d'un ramassage scolaire par bus a été posée. Il a été répondu que ce service communal existait en son temps, qu'il a été supprimé car présentant un coût excessif pour la Commune, qu'il conviendrait d'investir dans un véhicule approprié et répondant aux normes en vigueur ce qui n'est pas d'actualité.

D'autres solutions ont été évoquées, un "vélo-bus" notamment. A charge d'une association locale de l'organiser si le besoin est confirmé.

URBANISME ET CADRE DE VIE

URBANISME

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels :

- Dépôt le 30/07/2020 : CUB 074 025 20 B0031 : SELARL BARNOUD-TROMBERT, géomètres-experts à Thonon-les-Bains (74200), pour M. CHAPPUIS Philippe et Mme LESTIN Lina, lieu-dit : "Gevret-Nord", zone Ud. Parcelle détachée de 745 m² constituant le lot A, pour laquelle la possibilité de réaliser une maison à usage d'habitation est demandée. Dossier instruit par Thonon Agglomération.

En cours d'instruction. Délai de réponse : avant le 30/09/2020.

- Dépôt le 30/07/2020 : CUB 074 025 20 B0032 : SELARL BARNOUD-TROMBERT, géomètres-experts à Thonon-les-Bains (74200), pour M. CHAPPUIS Philippe et Mme LESTIN Lina, lieu-dit : "Gevret-Nord", zone Ud. Parcelle détachée de 744 m² constituant le lot B, pour laquelle la possibilité de réaliser une maison à usage d'habitation est demandée. Dossier instruit par Thonon Agglomération. En cours d'instruction. Délai de réponse : avant le 30/09/2020.

Permis d'aménager modificatif :

- Dépôt le 06/08/2020 : PA 074 025 18 B0001-M02 : SARL AVERHONNE IMMO, lieu-dit : "Sur les Vignes", Route du Veigeret, lotissement le Pré d'Antoinette, zone Ud du PLUi. Remplacement des clôtures par un mur bahut, suppression de l'exigence du nombre de pans de toiture. Dossier instruit par la commune. Arrêté d'accord émis le 27/08/2020.

Permis de construire :

- Dépôt le 30/07/2020 : PC 074 025 20 B0010 : M. COUTOU Philippe, lieu-dit : "Sur les vignes", route du Veigeret, lotissement : le Pré d'Antoinette, lot n°2, zone Ud. Règlement du lotissement approuvé par PA 074 025 18 B0001-M01. Maison individuelle. Dossier instruit par la commune. En cours d'instruction. Délai de réponse : 30/10/2020.

Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 17/08/2020 : PC 074 025 19 B0014-M01 : M. DUPOUY Anthony et Mme SCHNEIDER Jessica, lieu-dit : "Sur les Vignes", lotissement : "Le Pré d'Antoinette", lot n°1, zone Ud. Règlement du lotissement approuvé par PA 074 025 18 B0001-M01. (PA modificatif 18 B0001-M02 en cours d'instruction, à instruire au préalable). Edification de 2 murets de soutènement. Dossier instruit par la commune. En cours d'instruction. Délai de réponse : 17/10/2020.
- Dépôt le 27/07/2020 : PC 074 025 19 B0006-M01 : M. BOUGARY Ahmed, lieu-dit : "Ballaison", 226, route du Lac, zone Uc du PLUi. Modifications concernant le garage et la piscine existants. Dossier instruit par Thonon Agglomération. En cours d'instruction. Délai de réponse : 27/09/2020.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 30/07/2020 : DP 074 025 20 B0026 : M. CHAPPUIS Philippe et Mme LESTIN Lina, lieu-dit : "Gevret Nord", zone Ud du PLUi. Division parcellaire. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Dossier tacitement accordé le 31/08/2020.
- Dépôt le 07/08/2020 : DP 074 025 20 B0027 : M. DESARNAULDS Gustave, lieu-dit : "Vignes du Veigeret", 495, route du Veigeret, zone Ud et Ap du PLUi. Extension d'une maison existante. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires émise le 31/08/2020. En attente de la réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 10/08/2020 : DP 074 025 20 B0028 : Mme COPPI Véronique, lieu-dit : "Crapon du Milieu", 18, impasse du Bugnon, zone Ud et A du PLUi. Réfection d'un ancien garage. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires émise le 27/08/2020. En attente de la réponse de la pétitionnaire.
- Dépôt le 13/08/2020 : DP 074 025 20 B0029 : M. GIRAUD FREIBURGHANUS Jérémy, lieu-dit : "Champ Burnet", 27, chemin de la Fruitière, zone Uh du PLUi. Installation d'une clôture, hauteur : 1 m. Dossier instruit par la commune. Arrêté émis le 04/09/2020.
- Dépôt le 17/08/2020 : DP 074 025 20 B0030 : M. CASTELLAZZI Henri, lieu-dit : "Crapon Sud", 41, impasse Bouchat, zone Uh du PLUi. Régularisation d'un escalier et d'un mur de soutènement. Dossier instruit par la commune. En cours d'instruction. Délai de réponse : 17/09/2020.
- Dépôt le 27/08/2020 : DP 074 025 20 B0031 : Mme ZBINDEN Christine, lieu-dit : "Les Tattes Peuteys", 80, route du Grand Pré, zone Ud du PLUi. Réalisation d'un abri de jardin de 9 m². Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 31/08/2020. En attente du dépôt de ces pièces par la pétitionnaire.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES :

Certificats d'urbanisme opérationnels

- Etat néant au 08/09/2020

Déclarations préalables

- Dépôt le 16/06/2020 : DP 074 025 20 B0019 : M. LAMOLINERIE Jean-Pascal, lieu-dit : "Gevret Nord", zone Ud du PLUi. Peinture bardage maison existante. Demande de pièces complémentaires du 22/06/2020. Pièces complémentaires déposées le 30/06/2020. Arrêté sans opposition émis le 27/07/2020.
- Dépôt le 02/07/2020 : DP 074 025 20 B0024 : M. CASTELLAZZI Henri, lieu-dit : "Crapon Sud", zone Uh. Terrasse et garde-corps en fer, porte grille en fer pour accès escalier existant, garde-corps en fer pour mur garage. Arrêté de refus émis le 11/08/2020.
- Dépôt le 06/03/2020 : DP 074 025 20 B0009 : copropriété "Les Charmottes", M. TELES DE ALMEIDA Agostino, lieu-dit : "Marcorens", zone A : agricole du PLUi : Remplacement de l'ancien grillage par un grillage rigide. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 16/03/2020. Le pétitionnaire a déposé une partie de ces pièces le 19/05/2020. En attente de complétude (accord propriétaire), avant émission de l'arrêté.
- Dépôt le 13/07/2020 : Mme BOUVET Corinne, lieux-dit : "Le Chalet" et "Champs Veuillet", zone A du PLUi. Situé en secteur d'aléa faible, risque : glissement de terrain, fluages". Installation de 10 panneaux photovoltaïques en toiture. Arrêté sans opposition le 07/08/2020.

Permis de construire

- Dépôt le 29/05/2020 : Mme FONTANA Maëva, lieu-dit : "Tennebrey", zone Ud. Rénovation d'une construction existante. Dossier instruit par la commune. Arrêté d'accord émis le 21/08/2020.
- Dépôt le 04/02/2020 : PC 074 025 20 B0001 : EARL LA BORNANDINE, M. et Mme PERRILLAT-MONET Eric et Isabelle, lieu-dit : "ferme de Chezabois", au PLU : zone A : agricole. Au PLUi : zone A. Réalisation d'un bâtiment agricole et d'un logement de fonction attenant. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Arrêté d'accord émis le 11/08/2020.
- Dépôt le 11/02/2020 : PC 074 025 20 B0003 : SNC ALPES – Carré de l'Habitat, lieu-dit : "Gevret-Nord", situé au PLU : zone Uc. Au PLUi : zone Ud. Construction de 6 logements individuels groupés. Dossier transmis à Thonon Agglomération pour instruction. Demande de pièces complémentaires du 10/03/2020. Délai de réponse du pétitionnaire dépassé. Arrêté de refus tacite à faire.
- Dépôt le 28/05/2020 : PC N°074 025 19 B0016 – M01 : M. BOUGARY Ahmed, lieu-dit : "Ballaison", zone Uc. Modifications diverses sur le garage et l'accès. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires du 26/06/2020. Pièces déposées par le pétitionnaire le 02/07/2020. Arrêté de refus du 21/08/2020.
- Dépôt le 06/07/2020 : PC N°074 025 19 B0011 – M01 : M. Mme GRIMAL Jonathan et Florine, impasse Lagdaille, zone Ud du PLUi. Modification de la couleur de façades et d'ouvertures. Dossier instruit par la commune. Arrêté de refus émis le 21/08/2020.
- Dépôt le 10/07/2020 : M. BIANCO François, lieu-dit : "Boisy", zone Uh. Secteur bâti à protéger au titre de l'article L151 – 19 du Code de l'Urbanisme. Dossier instruit par la commune. Réhabilitation d'une maison de village. Création de 3 appartements et 6 places de parking. Demande de pièces complémentaires du 06/08/2020. Déposées le 14/08/2020 par le pétitionnaire. Arrêté d'accord émis le 24/08/2020.
- Dépôt le 17/07/2020 : Mme M. CVETKOVIC Dejan et Ivana, lieu-dit : "Sur les Vignes", lotissement : "Le Pré d'Antoinette", zone Ud du PLUi. Le permis d'aménager du lotissement a été approuvé le 25/01/2019, et modification n°1 approuvée le 19/12/2019, avant l'approbation du PLUi, ce dossier doit donc être étudié sous le regard de l'ancien PLU, zone Ub. (voir règlement du lotissement). Maison individuelle R+1 et garage accolé. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 11/08/2020. En attente de réponse du pétitionnaire. Le délai d'émission de l'arrêté est suspendu.

Permis de construire modificatifs

- Dépôt le 16/07/2020 : M. BATISTA Jean-Michel, lieu-dit : "Champs Derrière", zone Ud du PLUi. Modification des percements en façade, de la répartition des gardages et des hauteurs de toitures. Renforcement du mur de soutènement. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 30/07/2020. En attente de la réponse du pétitionnaire. Le délai d'émission de l'arrêté est suspendu.

taires le 30/07/2020. En attente de la réponse du pétitionnaire. Le délai d'émission de l'arrêté est suspendu.

Demande d'abrogation d'un permis délivré

- PC N°074 025 19 B0016, accordé le 27/12/2019. Cette demande a fait l'objet le 20/04/2020 d'une demande de transfert, des pétitionnaires : M. JACQUET/Mme MILLET, vers les Maisons OXYGENE à ANNECY. Un courrier des Maisons OXYGENE, en date du 03/07/2020 demande :
L'annulation de la demande de transfert.
L'abrogation du permis délivré à M. JACQUET et Mme MILLET.
Arrêtés émis le 21/08/2020.

Demande prorogation d'un permis délivré

- Dépôt le 11/06/2020 : demande de prorogation d'un permis SCI JAZZY, N°PC 074 17 B0012, délivré le 22/08/2017, pour une maison individuelle, 578 route des Crapons. Délai de validité d'un permis de construire : 3 ans, peut être prorogé 1 fois. Arrêté prorogé le 04/08/2020. Permis valable du 23/08/2020 au 22/08/2021.

SÉCURITÉ

Vidéo protection

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de l'avancée du dossier : travaux d'installation avant la fin de l'année et rappel des subventions de l'Etat et de la Région.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Inauguration

Inauguration du nouvel éclairage du stade de football le 3 octobre 2020 à 19 h 30 en présence des élus régionaux et départementaux.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission environnement.

La "Journée de la nature" prévue le 10 octobre 2020 est annulée.

INTERCOMMUNALITÉ

Délibération 8-08/09/2020 : INTERCOMMUNALITÉ Thonon Agglomération : Rapport d'activités 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2019,
- APPROUVE le rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

- **MJC Chablais : point sur la reprise des activités à la Salle des Fêtes de Ballaison.**
- **Problème d'incivilité routière, d'augmentation du trafic Route des Crapons.**

**Date de la prochaine réunion du conseil :
le 6 octobre 2020**

Clôture de la séance à 23 heures.

*La secrétaire de séance
Madeleine VULLIEZ*

*Le Maire
Christophe SONGEON*

Des travaux de sécurisation de la voirie de Crapons (VC n°2) vont débiter à compter du 5 octobre 2020 depuis le carrefour Route de Planbois / Route des Crapons, jusqu'au carrefour Impasse Lag-daille / Chemin Du four / Route des Crapons.

Ces travaux concernent la mise en place d'un trottoir, la réfection des enrobés et la mise en sécurité des arrêts de bus.

Cette portion de la Route des Crapons sera FERMÉE à la circulation sur toute la durée du chantier. L'accès aux riverains sera maintenu pendant la durée des travaux avec des adaptations ponctuelles. Une déviation de la circulation sera mise en place par la route de Planbois pour circuler entre le chef-lieu et Sciez.

L'achèvement des travaux est planifié pour décembre 2020.



Travaux à déclarer en Mairie à l'aide d'une Déclaration Préalable

La déclaration préalable désigne une formalité administrative réalisée avant l'accomplissement de travaux permettant à la commune de vérifier que le projet respecte bien les règles d'urbanisme. Une DP est exigée en Mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Création d'une ouverture (porte, fenêtre, vélux)
- Changement d'une porte, une fenêtre, un vélux par un autre modèle,
- Les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (réfection façade, volets, changement de couleur des volets, etc...)

Et également, pour :

- Tout projet de construction, d'agrandissement, de réfection ou modification de toiture,
- Changement de destination d'un local,
- Division parcellaire, en 2 lots, d'un terrain en vue d'une future construction,
- Construction d'une piscine,
- Pose d'un abri de jardin de 5 m² à 20 m²,
- Pose d'une clôture.

Les imprimés peuvent être retirés en Mairie. Le délai d'instruction est de 1 mois.

Il faut attendre l'accord de la Mairie pour commencer les travaux.

LES SAPEURS-POMPIERS DU BAS-CHABLAIS RECRUTENT



Pour en savoir plus !

devenir.spv@sdis74.fr

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Féés - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : adjoints@ballaison.fr

Site internet : <https://ballaison.fr> - **Facebook :** <https://www.ballaison.com/ballaison/>